

Source : <https://www.lesechos.fr/pme-regions/actualite-des-marches-publics/0301206202484-loi-travail-les-metiers-dart-redoutent-detre-fondus-dans-lindustrie-2150407.php>

## Loi travail : les métiers d'art redoutent d'être fondus dans l'industrie

AUTEUR : MARION KINDERMANS 02/02/2018

**Alors que la loi travail accélère la réduction de 700 à une centaine de branches professionnelles, les métiers d'art réclament la création d'une branche spécifique pour défendre leurs intérêts.**

**Les tourneurs sur bois phagocytés par l'industrie de l'ameublement, défendant Ikea et autres géants du secteur. Les tailleurs de pierre amalgamés avec le secteur du bâtiment. Les souffleurs de verre face à des industriels comme Saint-Gobain. Ou les créateurs de luminaires, auteurs de pièces uniques, perdus dans la puissante union de la métallurgie... Cette révolution qui se passe en coulisses de la réforme de réduction des branches professionnelles, et qui pousse la fusion des activités entre elles, fait frémir les 281 métiers d'art. Petits, hétérogènes, ils redoutent d'être aspirés au sein de puissantes fédérations industrielles qui ne les défendront pas.**

### **Identité artistique**

Ces fleurons du savoir-faire traditionnel français sont au milieu du gué. Sous la pression de l'Union nationale des métiers d'arts (Unma), ils ont obtenu ces dernières années de nombreuses avancées en matière législative. La loi artisanat, commerce et très petites entreprises (ACTPE) de 2014 les a consacrés en secteur économique à part entière et a reconnu leur identité artistique. Deux ans plus tard, la loi liberté de création, architecture et patrimoine de juin 2016 a permis un échelon de plus. Une nouvelle liste, modifiant celle de la loi Dutreil de 2003, a gravé dans le marbre 281 activités dans le champ des métiers d'art.

## LES CHIFFRES CLEFS

dont 99 % de TPE, à la fois ateliers et petites manufactures, qui réalisent 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, pour sécuriser leur avenir, ils réclament d'être regroupés dans une branche professionnelle unique. « *Notre spécificité c'est la création, nos pièces uniques visent toutes le marché haut de gamme là où les industriels ont des enjeux de marque* », fait valoir Aude Tahon, présidente de l'Union nationale des métiers d'art (Unma). Mais le vent législatif ne va pas dans ce sens. La réforme en cours, engagée depuis 2015 et accélérée par la loi travail, vise au contraire à réduire le nombre de branches d'activités de 700 à une centaine dans l'Hexagone en dix ans.

Les 400 branches possédant moins de 5.000 salariés (hors agriculture) seront les premières à fusionner. Les premiers regroupements de convention collective lancés l'an dernier - chapeliers, tisseurs à domicile rubaniers, tapissiers d'Aubusson-Felletin, peignes de la Vallée de l'Hers et du Touyre - concernent des artisans d'art.

Pour ces métiers, la création d'une branche spécifique permettrait d'avoir accès à une meilleure formation et des mesures fiscales. 84 % des artisans d'art sont âgés de plus de 40 ans. « *L'apprentissage ne concerne plus que 5 % des ateliers* », dénonce aussi Serge Nicole, ancien président de de l'Unma. Les formations de passementerie, de feutrier, de tourneur sur bois, de marqueteur ou d'ornemaniste ont disparu. Autre demande : la TVA réduite à 5,5 % dont bénéficient les artistes.